



## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION PUBLIQUE -DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par le présent donné par le soussigné qu'une consultation publique aura lieu, lors de la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra **le 13 décembre 2021, à 20h, au studio Hydro-Québec du Quai des arts, situé au 774, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer** pour les personnes et organismes qui désirent poser leurs questions ou émettre leurs commentaires sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. L'immeuble se situe au 123, rue de la Montagne, lot 6 387 611 du Cadastre du Québec.

La demande consiste à accepter la largeur de l'emplacement qui est de 15,24 m, alors que le règlement de lotissement prévoit une largeur minimale de 30,48 m.

2. L'immeuble se situe au 1640, 2<sup>ème</sup> Rang, lot 4 542 509 du Cadastre du Québec

La demande consiste à accepter la construction d'un bâtiment accessoire agricole à 5 m d'un autre bâtiment, alors que le règlement de zonage prévoit une distance minimale de 10 m.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 11 novembre 2021

Antoine Audet

Directeur général et greffier

*(Publication site Web, le 11 novembre 2021 et Hublot 19 novembre 2021)*